



Assemblée générale

Distr. générale
23 septembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 118 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 23 septembre 1998, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres des 9, 15 et 22 septembre 1998 (A/53/345 et Add.1 et 2), j'ai l'honneur de vous informer que le Burundi et la République de Moldova ont effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi **Annan**